



MAIRIE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE

26-05-096

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU LUNDI 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai, le Conseil Municipal de la Commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 00 à la Salle Polyvalente Maurice MILCENT de L'Aiguillon-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Laurent HUGER, Maire de la Commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île.

Date de convocation : 13 mai 2026

Membres en exercice : 27

Quorum : 14

Membres présents : HUGER Laurent ; BOISSEAU Nicolas ; DUPUY Emmanuel ; BOUTEFEUX Aline ; GIRARD Jean-François ; OUVRARD Bruno ; SURY Fabien ; ROY Véronique ; ROCHER Eric ; BENOIT Pascaline ; BLANCHARD Christophe ; ROSSIGNOL-VOSSART Séverine ; FISSON Séverine ; LARCHER Valentin ; MOURAT Charlotte ; PLAIRE Jules-Théo ; BAUDILLON Luc ; BANACH Marc ; VALLS Maryline ; TRAINEAU Silvia ;

Membres excusés : PACTAT-LAFAYE Josiane (donne pouvoir à Jules-Théo PLAIRE) ; GOUIN Jackie (donne pouvoir à Laurent HUGER) ; GARNIER-CRUCHON Nathalie (donne pouvoir à Aline BOUTEFEUX) ; GAUCHER-LOTH Catherine (donne pouvoir à Fabien SURY) ; ROBLET Laurent (donne pouvoir à Nicolas BOISSEAU) ; ROULOIS-RIVERON Charlotte (donne pouvoir à Emmanuel DUPUY) ; LEBEAU Pierre ;

Membres absents :

Monsieur Emmanuel DUPUY est désigné secrétaire de séance (article L2121-15 du C.G.C.T).

QUESTION 26-05-096 : RENATURATION SECTEUR DU HAVRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Laurent HUGER

Monsieur HUGER rappelle les actions et démarches menées par la commune, depuis plusieurs années sur le secteur Havre.

Il propose dans le cadre de la convention qui sera prochainement signée avec l'EPF et le conservatoire de solliciter des subventions afin de permettre à la commune de mener à terme cette opération.

Le projet de renaturation du secteur du « Havre » de la pointe d'Arcay s'inscrit dans une volonté conjointe de l'Etat, du conseil départemental, de la commune et du Conservatoire du littoral de mettre fin à l'occupation de 35 ha de zone naturelle dans le secteur du « havre » et engager la renaturation de cet espace.

Cette occupation, particulièrement importante en période estivale (plus de 1000 personnes) présente en effet des risques importants pour la sécurité des personnes et des biens et vient détériorer une zone naturelle à travers des constructions et aménagements de diverses ampleurs et non autorisés dans une telle zone.

Face au morcellement important du foncier et à la nature même de cette occupation qui est le fait d'un usage ancien avec un contrôle très limité, la maîtrise foncière des terrains préalable à un projet d'ampleur visant une renaturation d'ensemble du site est indispensable.

Monsieur le Maire informe que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à la somme de 991 000 € H.T comprenant :

- Les frais d'acquisitions foncières
- Les travaux de remise en état
- Les démarches juridiques et études préalables à la remise en état

Monsieur HUGER présente le plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Subventions	Taux de subvention	Montant HT
ACQUISITIONS foncières	366 740,00 €	Fonds vert mer littoral		396 000,00 €
TRAVAUX de remise en état	420 000,00 €	Conservatoire du littoral		300 00,00 €
CONSEIL JURIDIQUES ET INDEMNITES	204 260,00 €	Autofinancement		295 000,00 €
TOTAL	991 000,00 €	TOTAL	100%	991 000.00 €

Comme pour les deux précédentes conventions de la commune avec l'EPF, le montant fixé dans la convention est un maximum de dépenses qui peuvent être engagées par l'EPF.

Le montant prévisionnel des acquisitions foncières a été valorisé au prix du terrain naturel, à un maximum de 1.5€/m². En effet, nous sommes en zone naturelle, les constructions et installations non autorisées sur le site ne sont donc pas valorisable. Les travaux de remise en état sont importants comptes tenus des multiples occupations du site et des aléas liés au méthode de construction des bâtiments en place et à leur état. Ils pourraient contenir de l'amiante et d'autres pollutions (hydrocarbures). Cet aléa est anticipé dans les montants car les coûts de traitement sont élevés. Le temps passé par les équipes de l'EPF est lui, gratuit pour la commune.

Naturellement, ces montants se préciseront au fur et à mesure des procédures, de la connaissance des terrains et en fonction de l'ampleur des démarches juridiques qui se révéleraient nécessaire. Cela pourra conduire à des évolutions de la convention, comme cela a été le cas à plusieurs reprises sur les précédents avenants.

Au niveau des recettes, le conservatoire du littoral s'engage dans la convention à racheter les terrains à un prix maximum de 1.5€/m². Par ailleurs ; la commune, en lien étroit avec les services déconcentrés de l'Etat et l'EPF va solliciter le volet mer et littoral du fonds vert qui accompagne ce type de projet.

Entendu le présent exposé,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	22	4 Mr BANACH . Mr BAUDILLON ; Mme TRAINEAU ; Mme VALLS		

- **EMET** un avis favorable au projet de renaturation du secteur du Havre.
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel exposé.
- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat dans le cadre du fonds vert.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Emmanuel DUPUY

Le Maire,
Laurent HUGER